

DÉCRET D/2021/.....257...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0024/AN
DU 16 JUIN 2021

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

· La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0024/AN du 16 juin 2021
portant Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du
terrorisme.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

17 AOÛT 2021
Conakry, le

